**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

**Et DE NON DIVULGATION**

**Acheteur :**

**Numih France**

12 Rue Michel Labrousse

CS 93668

31036 TOULOUSE Cedex 1

N°SIRET : 183 100 213 00028

Représenté par son Directeur Général, M. Mostafa LASSIK

Désigné indifféremment « *l’Acheteur* ».

**Engagement de la société :**

Nom de la société :

Adresse complète :

N°SIRET :

Adresse mail :

Représenté par [qualité du signataire\*, Nom, prénom],

*(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.*

Désigné indifféremment « *le candidat* », « *le titulaire* », « *la société* » ou « *partie réceptrice* ».

Le présent document constitue un engagement par lequel le Candidat identifié ci-dessus s’engage, avec obligations de résultat, à garantir la non-divulgation des informations confidentielles qui seront porté à sa connaissance par l’Acheteur.

Tout manquement aux stipulations de cet engagement est passible de sanction pénale.

Ces stipulations viennent compléter l’obligation de secret professionnel (article 226-13 du Code pénal) et à l’obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle notamment les éléments composant le marché sur lequel porte ce présent engagement ainsi que le contenu du CCAG référencé au marché.

**Marché couvert par le présent Engagement de Confidentialité :**

2025-0011-00-00-MPF - MARCHE D’ASSURANCES SANTE POUR LES BESOINS DE NUMIH FRANCE

Dans la cadre de la consultation mentionnée ci-dessus, l’Acheteur sera amené à transmettre des informations ayant un caractère confidentiel. A cette fin, l’Acheteur souhaite s’assurer, par le présent document, que les Informations Confidentielles communiquées dans le cadre de ce marché soient traitées comme telles par le Candidat identifié.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

1. Définitions

Engagement : désigne le présent Engagement de confidentialité

Informations confidentielles : cette expression désigne toutes les informations, données, données chiffrés, données financières, informations de toute nature sur la masse salariale, informations de toute nature sur les salariés, documents de toute nature d’une Partie transmis ou portés à la connaissance de l’autre, par écrit ou par oral ou par tout autre moyen.

1. Objet de l’engagement

Le présent engagement a pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l’utilisation des Informations Confidentielles que l’Acheteur sera amené à transmettre au Candidat dans le cadre défini en préambule.

Le présent engagement porte sur les éléments contenus dans les documents :

* Annexe 5 Lot 1 – Données démographiques Numih France Lot 1 Mutuelle
* Annexe 5 Lot 2 – Données démographiques Numih France Lot 2 Prévoyance

1. Obligation des parties

Le Candidat s’engage à ce que les Informations échangées :

a) soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu’elles accordent à leurs propres informations confidentielles ;

b) ne soient divulguées de manière interne qu’aux seuls membres de leur personnel ou partenaires mandatés pour ce projet ayant à les connaître en attirant l’attention desdits personnels sur le caractère confidentiel de ces informations, et sous réserve que les personnels concernés s’engagent à respecter les termes du présent engagement ;

c) ne soient utilisées qu’aux seules fins pour lesquelles elles ont été divulguées ;

d) ne soient divulgués, ni susceptibles d’être divulguées, directement ou indirectement à tout tiers ou à toute personne autre que celles mentionnées au point b) ci-dessus ;

e) ne soient copiées, reproduites, dupliquées totalement ou partiellement que pour ses propres besoins.

Hormis les hypothèses où l’Acheteur en décide autrement, les Informations Confidentielles échangées conservent ce statut.

1. Clause de propriété intellectuelle

Sans objet.

1. Exceptions

Nonobstant les stipulations de l’article 3 « Obligations des parties », le Candidat peut communiquer les Informations Confidentielles dont il peut apporter la preuve :

a) qu’elles étaient disponibles publiquement préalablement à leur communication ou postérieurement à celle-ci, mais en l’absence de toute faute qui lui serait imputable ;

b) qu’elles étaient déjà connues avant leur divulgation ou communication ;

c) qu’elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des membres de son personnel n’ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles ;

d) qu’elles ont été reçues d’un tiers de manière licite et sans violation du présent engagement ;

e) que l’utilisation, la divulgation ou la communication à un tiers identifié ont été préalablement autorisés par écrit par l’Acheteur et sous réserve que le Candidat garantisse le respect par ce tiers des obligations prévues par le présent engagement ;

f) que la loi ou règlementation applicable obligerait à divulguer.

1. Limites de l’engagement

Il est expressément convenu que la divulgation par le Candidat, d’Informations Confidentielles au titre du présent engagement ne peut en aucun cas être interprété comme conférant de manières expresse ou implicite un droit quelconque sur les matières, les inventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations Confidentielles. Il en est de même en ce qui concerne les droits d’auteur ou autres droits attachés à la propriété littéraire et artistique.

Par ailleurs, il est entendu qu’aucune stipulation du présent engagement ne peut être interprétée comme obligeant l’Acheteur à divulguer des informations confidentielles ou à se lier contractuellement avec le Candidat dans l’avenir.

1. Destruction – Restitution des informations confidentielles

Les Informations Confidentielles, ainsi que leurs reproductions éventuelles, transmises au Candidat sont détruites ou restituées à l’Acheteur sur sa simple demande écrite et en tout état de cause dans les huit jours suivant l’expiration ou la résiliation de l’engagement. Le cas échéant, le Candidat s’engage à fournir un certificat de destruction.

1. Intégralité de l’engagement

Le présent engagement traduit la totalité des engagements pris par le Candidat dans le cadre défini en préambule. Il annule et remplace tous les engagements écrits ou verbaux conclus antérieurement à sa signature.

1. Résiliation de l’engagement

Le présent Engagement peut être résilié par l’une ou l’autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment et de plein droit, avec un préavis de trois mois.

Dans ce cas il sera fait application des modalités de l’article 7 « Destruction – Restitution des informations confidentielles », du présent document.

1. Durée de l’engagement

Le présent engagement est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa signature.

Nonobstant l’expiration ou la résiliation dans les conditions prévues à l’article 9 « *Résiliation de l’engagement* », chaque partie demeure liée par les engagements pris au titre du présent Engagement.

1. Différends et litiges

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Toutes les correspondances seront rédigées en français.

Tous différends, relatif à l’existence, la validité, l’interprétation ou l’inexécution du présent engagement, ou de l’une de ses clauses, qui ne serait pas résolu à l’amiable, seront soumis aux tribunaux compétents.

Les tribunaux français sont seuls compétents et plus précisément le Tribunal Administratif de Toulouse sera compétent.

1. Signature

Je soussigné [nom, prénom]…………

m’engage à respecter strictement les termes prévus par le présent engagement de confidentialité dans le cadre du marché mentionné en objet ; à faire respecter les stipulations du présent engagement à toute personne qui interviendrait directement ou indirectement pour mon compte, ou pour celui de la structure que je représente.

Fait à :

Le :

|  |
| --- |
| **[Dénomination sociale]**  Représenté par son [intitulé de poste],  Mr ou Mme [Prénom Nom] |

*Signature et Cachet*